

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE


COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	15
Absents	2
Pouvoirs	1
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
5 décembre 2023

Date d'affichage :
5 décembre 2023

Délibération D2023_088
Avance du budget
principal au budget
annexe « lotissement Les
Rousses »

Le secrétaire de
séance,

M. BELLOT

Le Maire

Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20231211-D2023_088-DE

Le lundi 11 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir : Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme ANDUGAR

Absent : Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : M. Julien BELLOT a été désigné secrétaire de séance.

Par délibération n° D2022_088, le conseil municipal approuvait la création du budget annexe du lotissement « Les Rousses » visant à mener l'opération de création d'un ensemble de lots viabilisés destinés à la vente.

Afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement de ce budget annexe sur l'exercice 2023, il convient de verser une avance de 22.835 € du budget primitif au budget annexe lotissement « Les Rousses ».

Cette avance sera par la suite reversée au budget principal.

Il est proposé à l'assemblée de procéder au remboursement de cette avance au budget principal lorsque l'excédent du budget annexe le permettra.

Vu les crédits budgétaires ouverts au compte 276348 du budget général 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement d'une avance du budget général au budget annexe lotissement « Les Rousses » d'un montant de 22.835 € sur l'exercice 2023,
- **APPROUVE** la modalité de remboursement de l'avance telle que décrite ci-dessus.